CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date de publication : 5 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Christine HEINTZ, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Absents : Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Nathalie PETRAULT, Éric PREVOST.

Excusés : Marie-Laure BOISSEL, Dominique PAYET, Didier PROUST, Corinne GUYON.

Pouvoirs : Catherine PINEAU donne pouvoir à Jean-François RENOUX, Marie-Pierre MISSIOUX donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Thomas BRAUD donne pouvoir à Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN,

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20260930-DE-2026-08-10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-08-10 ADHÉSION 2026 À INITIATIVE DEUX-SÈVRES
Rapporteur : Gaël JOSEPH

Monsieur le vice-président délégué expose que l'association Initiative Deux-Sèvres, membre du réseau Initiative France, accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches de création, de reprise et de développement d'entreprises par l'octroi de prêts d'honneur à taux zéro et par un accompagnement personnalisé.

Sur le territoire du Haut Val de Sèvre, les créateurs et repreneurs d'entreprises peuvent bénéficier de prêts d'honneur, d'un montant compris entre 1 000 € et 8 000 €, via la plateforme locale Niortais Haut Val de Sèvre. Des financements complémentaires peuvent également être mobilisés à l'échelle départementale, pour des montants pouvant atteindre 40 000 €.

En 2025, quatre entreprises du territoire ont bénéficié d'un prêt d'honneur local, représentant un montant total de 32 000 €. Par ailleurs, deux autres entreprises du territoire ont bénéficié d'un prêt départemental d'un montant supérieur à 8 000 € chacune.

Dans le cadre des échanges conduits entre les établissements publics de coopération intercommunale des Deux-Sèvres, un consensus a été trouvé pour accepter une cotisation 2026 des collectivités adhérentes à 0,15 € par habitant.

Pour la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, le montant de la cotisation annuelle 2026 s'élève ainsi à 4 793,40 €.

Considérant l'intérêt de ce dispositif en faveur de la création, de la reprise et du développement des entreprises du territoire, il est proposé à la Communauté de communes de renouveler son adhésion à l'association Initiative Deux-Sèvres.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre et notamment sa compétence en matière de développement économique ;
Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-2, L1511-3, L 1511-4, L 1511-7, L 1511-8 et L4251-17 et suivants,
Vu la délibération n° 2022.950 de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
Vu la délibération n° 2024. 255.SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine du 11 mars 2024 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises,
Vu la délibération n° 2024.741.CP de la Commission permanente du Conseil régional en date du 13 mai 2024 approuvant les dispositions de la convention, entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de communes Haut Val de Sèvre relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises, et plus particulièrement le chantier 1.4 relatif aux prêts d'honneurs,
Vu la délibération n°DE-2024-05-06 du Conseil de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre en date du 29 mai 2024 approuvant les dispositions de cette même convention,
Vu les statuts de l'association Initiative Deux-Sèvres ;
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 16 septembre 2026,

Considérant l'action menée par Initiative Deux-Sèvres en faveur de la création, de la reprise et du développement des entreprises par l'octroi de prêts d'honneur à taux zéro ;
Considérant les retombées positives de ce dispositif pour les entreprises implantées sur le territoire communautaire ;

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER l'adhésion de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre à l'association Initiative Deux-Sèvres pour l'année 2026 ;
- D'APPROUVER le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 4 793,40 €, calculée sur la base de 0,15 € par habitant ;
- D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre